

Sujet : [INTERNET] Non au projet éolien Lupsaut Oradour

De : "Adele De fouilloy" <rpm@gmx.fr>

Date : 11/03/2019 10:59

Pour : pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr

Madame la préfète,

Ce sont les dommages sanitaires causés par les infrasons des turbines qui m amènent à dire mon opposition au projet eolien.

Je viens de rencontrer une victime qui a perdu l audition depuis l installation du parc à deux kms de sa maison et craint maintenant pour la deuxième oreille.

Voici un aperçu de la littérature et déjà trente ans auparavant les Canadiens et Américains ont noté les effets délétères de ces machines payées par nos subventions.

C est inimaginable de penser que ces empoisonneurs publics ont gain de cause contre les populations. Qu en est il du principe de précaution, de la Convention d Aarhus signée par la France ? De la protection des personnes âgées, des enfants, des femmes enceintes, les premières victimes désignées par les machines ? L État est il devenu Moloch à qui des sacrifices humains étaient prescrits ?

Envoyé à partir d'un Smartphone Android avec GMX Mail.

— Pièces jointes : —

16879	30 octets
16970	30 octets
16907	30 octets
17037	30 octets

→ impossible d'ouvrir les pièces jointes